Mairie

N° 955 — 3e Année. CINQ CENTIMES Dimanche 17 Mai 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 86
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING *aux Bureaux du Journal*; à Lille, 51, rue Nationale ; à PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

PROCÉDÉS LIBRE-ÉCHANGISTES

Le grand succès de tribune obtenu l'autre jour par l'honorable M. Méline, président et rapporteur de la commission des douanes, paraît avoir frappé de stupeur les libre-échangistes qui ne s'attendaient pas à voir la grande majorité de la Chambre adopter les excellentes théories de l'éminent orateur.

L'effarement des adversaires de la protection n'a pas été de longue durée. Ils sont, en effet, gens de ressources et savent se défendre avec acharnement. Voyant le terrain leur manquer, si la discussion devant le Parlement reste simplement contradictoire, ils ont pris le parti d'essayer d'éterniser le débat, d'abord en abusant des longs discours bourrés de chiffres qui font fuir les députés vers les ombrages des Champs-Elysées ou du Bois de Boulogne, puis en soulevant au point de vue constitutionnel, la question du tarif minimum.

Le premier système d'obstruction est connu. C'est une importation anglaise qu'il sera difficile d'acclimater en France où, de tous les genres d'éloquence, le genre ennuyeux est le moins goûté. Il peut se faire jour, par déférence, la Chambre écoute sans sourciller les longues tirades des députés influents qui soutiennent les théories du libre-échange, mais quand les bavards viendront occuper la tribune pour répéter ce que tout le monde sait déjà, il est probable que la discussion générale sera rapidement close et que la Chambre passera à la discussion des articles du projet de loi.

Le second moyen d'obstruction a été inventé par un jeune député fort remuant et fort intelligent, M. François Delonclé, directeur du *Siècle*. Grand admirateur du système parlementaire anglais, ami des députés irlandais qui luttent si noblement pour la liberté de leur infortuné pays, M. François Delonclé, non sans habileté, essaie de faire dévier le débat et fait de l'opposition constitutionnelle.

Selon lui, la Chambre n'a pas le droit de voter le minimum que lui propose la commission; elle doit se contenter de discuter le tarif maximum.

L'article 8 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics met au-dessus de toute atteinte les prérogatives du Président de la République. Or, disent les libre-échangistes par l'organe de M. Delonclé, c'est le Président de la République qui est chargé de négocier les traités de commerce ; la Chambre ne peut que les rejeter ou les adopter en bloc. Il n'y a donc qu'un tarif qui puisse être légalement proposé, c'est le tarif maximum ; l'autre est illégal car la Chambre n'a en aucune façon le droit de limiter les concessions que peut faire le gouvernement.

Ce raisonnement est fort bien déduit, malheureusement il pèche par la base et M. Méline, directement attaqué, n'a pas eu de peine à répondre victorieusement.

« Nous considérons, a-t-il dit, que les droits du gouvernement sont à l'abri de toute discussion, et nous ne les discuterons pas. Nous croyons, au contraire, lui rendre service en lui soumettant respectueusement notre avis en ce qui concerne la question des traités. »

Les libre-échangistes se sont empressés de tirer de ces paroles une conclusion bizarre. Ils prétendent qu'un avis faisant connaître les dispositions de la majorité ne saurait être considéré comme un projet de loi et en conséquence ils déclarent que la Chambre n'a plus qu'une chose à faire : rayer du projet le mot et la chose et ne s'occuper que du tarif maximum. Ces raisons ne tiennent pas plus debout que les précédentes. Le tarif minimum ne saurait engager les nations étrangères. Il oblige le gouvernement à ne pas dépasser une limite de concession, faute de quoi la Chambre aurait toute latitude pour rejeter le projet de traité dans lequel ses prescriptions seraient violées.

Il est évident que tout ce majestueux étalage de lois constitutionnelles et de défense de l'exécutif cache une manœuvre parlementaire. On va mettre une journée, plutôt deux, à discuter la chose. Ce seront deux journées perdues. Nous ne voyons pas ce que les libre-échangistes gagneront à ce retard. Ils feraient bien mieux de passer condamnation et de laisser s'ouvrir la discussion de détail.

S'ils sont bien sages, on pourra leur faire quelques concessions.

Albert LEROY

LA RÉFORME DE L'IMPOT

Un certain jour du mois de novembre, l'année dernière, vers les six heures et demie, la Chambre venait de terminer la discussion du budget général de 1891, tous les députés étaient debout, ramassaient leurs papiers et se disposaient à s'en aller, lorsqu'un orateur inattendu est monté tout d'un coup à la tribune.

C'était M. Jules Gaillard, député de Vaucluse, un vrai gaillard, en effet, avocat et cependant plus paysan qu'avocat : il invite d'une voix tonnante, le Gouvernement à préparer « La réforme de l'assiette de l'impôt dans un sens démocratique. »

Cette formule était à la fois bien vague et bien grosse, mais elle va au fond des choses, quoiqu'on en puisse dire. « Réformer l'assiette de l'impôt dans un sens démocratique » c'est-à-dire dans le sens de la justice, c'est ce que le pays attend, depuis quinze ans c'est ce que le suffrage universel, à la ville et aux champs, a toujours espéré de la République.

Aussi, sans observation, dans un mouvement spontané, la Chambre a voté la motion de M. Gaillard. Et puis on est allé dîner.

Un certain nombre de ceux qui l'ont votée ont pensé sans doute qu'ils en seraient quittes après cela pour pas mal d'années. Le gouvernement n'a pas préparé la fameuse réponse ; la commission du budget ne l'a pas préparée non plus.

On s'est mis à établir un bon budget, traditionnel, héréditaire, conservateur et antidémocratique, comme tous les budgets de monarchie et d'empire qui ont précédé celui-ci, sauf quelques améliorations de détail.

Mais voici que la proposition reparaît, sous une forme un peu plus précise, signée de M. Maujan et de cent trente de ses collègues !

M. Maujan à son tour pose, avec ses cent trente collègues, la question de la réforme de l'impôt dans un sens démocratique. Cela va commencer peut-être à devenir sérieux.

M. Maujan demande l'urgence, c'est-à-dire la suppression de la double délibération. Il n'obtiendra pas cette urgence, peut-être, mais que la Chambre aborde la réforme et qu'elle la réalise après deux et même après trois délibérations, et nous proclamerons qu'elle a bien mérité de la patrie !

Je ne songe pas à discuter ici aujourd'hui les points principaux du projet Maujan. Il supprime presque tous les impôts actuels, même l'impôt foncier qui pèse sur les cultivateurs, les impôts de consommation qui pèsent sur les ouvriers, les impôts de patente et de circulation qui pèsent sur le commerce.

Il remplace tous ces impôts par quoi ? D'abord par le produit des postes et télégraphes, des tabacs, des poudres, du timbre, de l'enregistrement, — produit évalué à 1.600 millions ; ensuite le monopole de l'alcool, soit 1 milliard ; 3° par une taxe sur les successions : 380 millions ; 4° par un impôt mixte et gradué sur le capital et le revenu : 200 millions.

Au total, 3 milliards 200 millions, ce qui représente à peu près nos dépenses ordinaires.

Non seulement je ne discuterai pas ici ce projet, mais j'admettrai tout de suite, si l'on veut, qu'il contient une série d'impossibilités et d'illusions et qu'il est en grande partie, irréalisable.

Qu'est-ce que cela prouve si le projet de M. Maujan est irréalisable ? Cela prouve que le gouvernement doit en préparer un meilleur qui puisse être réalisé, mais cela ne prouve pas que l'effort de M. Maujan, de M. Gaillard et des cent trente députés républicains ne réponde pas au besoin le plus impérieux et le plus urgent de la démocratie.

Nous n'avons cessé de le dire et de le répéter l'année dernière et les années précédentes pendant la discussion du budget, la République attend, espère et réclame une réforme profonde de notre système d'impôt.

Le pénible malaise qui tourmente les classes laborieuses ne vient-il pas en grande partie du système défectueux de nos impôts et de la mauvaise répartition des charges publiques ?

Ouvriers et paysans, professeurs, modestes fonctionnaires de l'Etat, tout la partie besogneuse de la nation plie sous un fardeau qui devient intolérable.

On croit avec ce système d'impôts conserver la paix et l'ordre intérieurs, maintenir chacun à sa place, modérer les nouvements de la démocratie, et on ne fait que pousser en avant les couches profondes qui cherchent à se dégager et à respirer.

La poussée violente du socialisme dans l'Europe entière résulte surtout de la difficulté que les classes ouvrières éprouvent à vivre dans la situation où elles se trouvent, par la médiocrité des salaires et l'énormité des charges.

On nous refuse toutes sortes de moyens pour venir en aide aux ouvriers, moralement et matériellement : on leur reconnaît toutes sortes de droits de coalition de grèves, de syndicat, sauf à leur disputer leur droit dans la pratique les droits qu'on leur a reconnus en théorie !

Et de cette contradiction naissent des embarras et des périls qui iront toujours en augmentant.

Où n'oublie qu'un point, c'est de leur permettre de vivre, de leur assurer une existence un peu meilleure par une répartition plus équitable des charges publiques.

L'agitation confuse des classes sacrifiées trahit le malaise profond qui les étreint et la gêne extrême qu'elles ressentent à vivre, à avoir des familles et à élever des enfants.

Réformer l'impôt, alléger la charge de ceux qui n'en peuvent plus, c'est véritablement travailler à la paix publique et à la prospérité sociale.

Demander moins à ceux qui n'ont rien, demander plus à ceux qui ont tout : mais, en vérité, voilà la seule œuvre efficace de bonne police et de bonne politique !

Nous souhaitons que ce finisse par le comprendre, dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique.

C'est une question de justice : tout le malaise social dont nous souffrons provient de ce que les principes de la justice ne sont pas assez respectés.

HECTOR DEPASSE.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

La Commission des emprunts de Paris

Paris, 15 mai. — Ce soir à la séance du Conseil municipal la Commission relative à la conversion partielle des emprunts de la ville de Paris a retiré son projet se plaignant de n'être pas soutenue par l'administration.

Le préfet a protesté. Il a dit qu'il aurait soutenu le projet sauf quelques modifications. Si la commission l'a retiré c'est qu'elle a pensé qu'il serait rejeté par le Conseil.

Les Commissions parlementaires

Paris, 15 mai. — Treize commissions à l'œuvre !

Toute la Chambre dans les bureaux. Et par cette chaleur ! Il y a décidément une envie sérieuse de la faire mûrir les questions qui sèchent depuis trop longtemps dans l'attente.

Budget, patentes, travail marins, organisation départementale et cantonale, prestations aliénés, octrois, chemins de fer, telles sont les matières sur lesquelles, entre deux hiures et six heures, nos législateurs ont délibéré dans leurs commissions.

Il est probable que la Chambre se séparera demain soir jusqu'à jeudi. —

Mouvement Préfectoral

Paris, 15 mai. — Le ministre de l'intérieur compte soumettre demain au conse l des ministres le mouvement préfectoral qui a pour point de départ la vacance des préfectures de Lyon et de Marseille.

Il est désormais certain que M. Rivaud, préfet de la Loire-Inférieure, sera nommé préfet du Rhône.

M. Henry, préfet des Alpes-Maritimes, sera nommé préfet des Bouches-du-Rhône et M. Gautié, préfet de la Loire, sera nommé préfet des Alpes-Maritimes.

M. Clettie, préfet de la Vienne, sera promu à une préfecture de 1re classe.

NOTRE ESCADRE EN RUSSIE

Cherbourg, 15 mai. — La division cuirassée du Nord partira de Cherbourg vers le 20 juin pour se rendre à Cronstadt. Elle n'en partira qu'après la fête de la marine, qui a lieu le 3 août.

L'AFFAIRE ISAAC-BAZIRE

Paris, 15 mai. — A la suite d'un article paru dans l'*Intransigeant*, sous la signature de M. Bazire, que M. Isaac a jugé offensant pour sa personne, celui-ci a envoyé deux de ses amis à l'auteur de l'article pour lui demander réparation.

Voici la lettre que les témoins de M. Isaac lui adressent pour lui rendre compte du résultat de leur mission :

Mon cher ami,

M. Bazire, à qui vous nous avez prié de demander réparation des injures publiées hier matin sous sa signature, par l'*Intransigeant*, nous fait répondre, après une nuit de réflexion, que votre caractère de fonctionnaire vous livre à la libre appréciation de tous et qu'il ne doit aucun compte de celle qu'il a publiée sur vous.

Cette doctrine est étrange, car les injures dont vous vous plaignez, à bon droit, visaient, exclusivement votre attitude durant les péripéties de votre rencontre avec M. Rochefort et nullement votre conduite administrative, mais elle permet à M. Bazire de continuer à remplir le rôle de « justicier » qu'il s'est arrogé, et ce sans aucun risque pour sa personne : fermeté et prudence, ingénieusement combinées.

Dans ces conditions, il ne nous reste qu'à vous assurer, en résignant le mandat que vous nous avez confié, de notre amitié bien vive et de notre profonde sympathie.

R. QUINZ'A.
Secrétaire de la rédaction de l'Événement.

ANDRÉ BROCILLET.

M. Isaac a répondu par la lettre suivante :

Je vous remercie de vos bons services. La lâcheté dont fait preuve M. Bazire ne m'étonne pas. Une fois de plus le proverbe « Tel maître, tel valet » se trouve justifié.

Bien affectueusement à vous.

F. ISAAC.

Un télégramme du Tzar

Paris, 15 mai. — Le président de la République a reçu, en réponse au télégramme qu'il a envoyé à l'empereur de Russie, une dépêche dans laquelle le tzar le remercie des sentiments de sympathie qu'il a bien voulu lui témoigner à l'occasion de l'attentat dirigé contre le duc tsarevitch.

Ce matin, un service d'actions de grâces a été célébré à l'église russe à l'occasion de la préservation des jours du tsarevitch.

M. Carnot, les ministres de la guerre et des affaires étrangères étaient représentés.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

TERRIBLES EFFETS DE LA FOUDRE. — Chateau-Renard, 15 mai. — Un orage a éclaté à Syragues. Dix personnes cueillant des cerises se réfugièrent dans une hutte de roseaux ; la foudre en tua deux et en blessa quatre autres dont deux grièvement.

Nouvelles Étrangères

LA DYNAMITE EN IRLANDE

Londres, 15 mai. — Une bombe de dynamite a fait explosion hier dans un magasin, à Donaghadée.

Le bruit de l'explosion a terrifié toute la ville et toutes les vitres ont été cassées à une grande distance.

Accident à la voiture de Guillaume

Berlin, 15 mai. — L'attelage de l'empereur allant à une fête s'emballa et s'abattit contre un arbre. Le timon de la voiture a été endommagé.

L'empereur n'a pas été atteint.

Nouveau Scandale à Toulon

On mande de Toulon :

Le contre-amiral de Kergrist, commandeur de la Légion d'honneur, âgé de 58 ans, avait eu, il y a quelques années, des relations avec une femme mariée, au vu et au su du mari, qui en tirait le plus clair de ses ressources. Cette femme était morte, le misérable livra à l'amiral ses deux petites filles dont l'aînée a treize ans. Le scandale en résulta et se retirait discrètement, les laissant de longues heures avec le vieillard. Le père infâme se faisait payer cher, pas autant cependant qu'il l'aurait désiré, puisque en ces derniers temps il menaça l'amiral de tout révéler s'il ne lui lâchait pas la forte somme.

Mardi Kergrist, effrayé, s'est tiré une balle dans la tête.

La balle a traversé le palais, mais la blessure n'est pas mortelle.

L'AGITATION OUVRIÈRE

LES GRÈVES EN BELGIQUE

La ville privée de gaz

Bruxelles, 15 mai. — Les ouvriers de la grande usine à gaz qui fournit le gaz pour toute la ville de Bruxelles se sont mis en grève.

Les grenadiers occupent l'usine.

La ville pourra être encore éclairée ce soir.

Détente à Liège

Liège, 15 mai. — La grève est considérée comme terminée. Dans les charbonnages de la ville de Liège. Aujourd'hui on compte seulement 300 grévistes pour ces charbonnages ; 3,238 ouvriers travaillent sur 3,578.

Il y a légère amélioration dans le reste du bassin.

Grand Meeting à la Louvière

La Louvière, 15 mai. — Quatre mille ouvriers ont assisté au meet ng de cette après-midi. Un délégué des étudiants socialistes, M. Vandervelde a pris le premier la parole. Il signale la reprise du travail à Liége, mais dit-il, vous ne devez pas voir là la fin de la grève. Sur 30,000 ouvriers, 4,000 seulement ont repris le travail, mais c'est poussé par la faim et la rage au cœur.

Et dans le Centre, dans le Borinage et dans le bassin de Charleroi, nous ont juré de persister jusqu'au bout et vous persisterez. M. Volders prend la parole à son tour ; il invite à la résistance et termine en poussant le cri de : « Vive le suffrage universel » mille fois répété.

Attentats à la dynamite

La Louvière 15 mai. — A signaler deux attentats à la dynamite la nuit dernière. A l'ayt, une cartouche a été placée sur la fenêtre d'un fermier appelé Demyle. Des dégâts matériels importants mais pas d'accidents de personnes.

A Houdeng, les malfaiteurs qui avaient mis une cartouche sur le seuil de la maison de Mme Adam dont le fils est parton n'ont pas eu la faire éclater. Elle a été trouvée à demi-brûlée, à 5 heures du matin, par le fils Adam.

Mons, 15 mai. — Dans la soirée, vers dix heures, une cartouche de dynamite a éclaté sous la porte de l'atelier Fouquenoise à Wasmes. La porte a volé en éclats et de nombreux carreaux de vitre ont été brisés.

Situation grave dans le Borinage

Mons, 15 mai. — La situation est très tendue. L'effervescence est de plus en plus grande. Quatre mille mineurs réunis à Quaregnon ont décidé de continuer la grève la semaine prochaine.

Réunion des bourgmestres

Mons, 15 mai. — Tous les bourgmestres de la région se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville.

L'assemblée a émis un vœu invitant les sénateurs et les députés à intervenir auprès de la section centrale et de la Chambre pour obtenir que la discussion sur la révision ait lieu dans le plus bref délai possible.

2.5000 grévistes à Charleroi

Charleroi, 15 mai. — La grève a eu un aspect extrêmement calme.

Les ouvriers flânent dans les bois, il y a environ 25,000 grévistes.

Quelques métallurgistes ont repris le travail mais l'industrie et le commerce sont absolument morts, personne n'osant prendre aucun engagement.

Les Manifestations à Bruxelles

La situation

Bruxelles, 15 mai. — La grève des métallurgistes a pris de l'extension.

Dans l'usine Demus, les grévistes ont été dispersés par la police et par des gendarmes à cheval ; il y a eu là pendant une demi-heure des désordres sérieux.

Les métallurgistes continuent à affirmer que la grève continuera tant que la révision ne sera pas votée.

Cortège pacifique

A 9 heures, des meetings ont eu lieu à la *Maison de la Peuple*.

A 11 heures, le cortège s'est formé. La police a cherché à disperser les manifestants, mais n'y a point réussi.

Le cortège a continué sa route vers le faubourg d'Ixelles, est passé devant les ateliers du Luxembourg, est descendu la montagne de la Cour, la rue de la Madeleine pour arriver sur la Grande Place, où il s'est dissipé.

Aucun incident.

Au cabinet du bourgmestre

Des délégués se sont alors présentés au cabinet du bourgmestre où ils furent introduits.

— Dans quel but, leur dit M. Buls, désirez vous manifester ?

— Ce n'est pas pour le vain plaisir de nous promener, nous voulons montrer publiquement combien nombreux sont les métallurgistes qui font cause commune avec les houilleurs, pour le triomphe de la révision.

— Votre grève durera-t-elle longtemps ?

— Tant que nous n'aurons pas obtenu de révision.

— Il n'est point possible cependant de céder devant la menace.

— Notre grève n'est pas une menace. C'est bien plutôt une prière.

Je ne puis que vous engager à reprendre le travail, puisque vous êtes certain que la révision se fera.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 110

LES MILLIONS
De M. Joramie

DEUXIÈME PARTIE
L'ŒUVRE DU MAL

» Dans trois jours, vous recevrez une nouvelle lettre ; puisse-t-elle vous dire où vous pourrez trouver l'héritière de M. Joramie.

» Votre bien dévoué serviteur,

» AMBROISE MOURILLON. »

Le comte avait lu la lettre de son vieil ami avec une vive émotion. Il n'attendait pas que aussi heureusement, car il n'avait point partagé complètement l'espoir avec lequel Mourillon s'était mis en route pour Poitiers.

Son visage s'était éclairé, et un sourire de satisfaction, de bonheur, s'était dessiné sur ses lèvres. Une douce clarté éclairait son regard.

— Ah ! Dieu soit loué ! s'écria-t-il. Enfin, nous avons le droit d'espérer ! Maintenant, je ne doute plus ; la fille de Claire Guérin et de Paul Joramie existe, et nous la retrouverons ; il faut que cela soit pour que la justice du souverain, Maître de tout soit glorifiée ! La fille de Claire Guérin doit bénéficier des longues souffrances de sa malheureuse mère !

Il relut une seconde fois, lentement et très attentivement, la lettre de Mourillon, puis, la tête dans ses mains, il réfléchit pendant un instant.

— *Attendons*, murmura-t-il.

Il plia la lettre, la remit dans son enveloppe et la serra dans le tiroir à secret de son bureau, où étaient enfermés le manuscrit de monsieur Joramie et d'autres papiers concernant l'héritage du financier.

La seconde lettre annoncée par Mourillon arriva.

Il écrivit :

« Je ne suis pas content. Je n'ai rien appris » à Vezeray ; je n'y ai trouvé qu'une déception ! » Mais j'ai peut-être tort de me plaindre, » monsieur le comte ; c'est parce que je suis » impatient de savoir ce qu'est devenue Virginie-Ursule, que je ne trouve en dehors de » cela rien qui puisse me satisfaire.

» *La dame Lucotte, qui a été la nourrice de* » la fille de Claire Guérin, n'est plus de ce » monde depuis plusieurs années.

» Après s'être éloignée de Vézeray, Virginie-Ursule n'y est plus revenue ; mais elle a » souvent donné de ses nouvelles à sa nourrice.

» Malheureusement, nul n'a pu me dire le » nom et la profession du mari, et le lieu où » *s'est fait le mariage*. Virginie-Ursule a été » en service à Nevers, m'a-t-on dit. Est-ce » dans cette ville qu'elle s'est mariée ou dans » une autre localité du département de la » Nièvre ou bien encore dans un autre dépar- » tement ? On paraît être certain qu'à l'époque de son mariage elle n'était plus à Nevers depuis longtemps. Mais où demeurait-» elle ? Voilà ce qu'il serait très important de » savoir.

» Elle a évidemment appris la mort de sa » nourrice, qu'elle aimait beaucoup, car depuis que la dame Lucotte n'est plus, on a » plus entendu parler d'elle à Vézeray.

» Par exemple, on m'a fait de Virginie-» Ursule les plus grands éloges ; il n'y a jamais eu un mot à dire sur sa conduite, ce » qui indique que la fille de Claire Guérin est » une personne recommandable sous tous les » rapports.

» J'ai parlé des femmes qui ont été ses » amies d'enfance ; quelques-unes avaient » des larmes dans les yeux en me disant combien elle était aimante, douce et bonne. » Enfin *tous ceux qui l'ont connue l'esti-*» *maient*, l'aimaient, et ils gardent d'elle un » *excellent souvenir*.

» Le père Lucotte, comme on l'appelait de » son vivant, gagnait de bonnes journées ; le » ménage était dans une aisance relative, et » le mari et la femme, — de braves gens, — » ne négligeaient point d'envoyer Virginie-Ur-» sule à l'école. On se plaît à dire qu'elle était » très studieuse, qu'elle apprenait admirable-» ment, et était enfin la jeune fille la plus » instruite de la commune.

» Un homme voulant savoir ce qu'est de-» venue Virginie-Ursule, est allé à Vezeray » avant moi, comme on m'avait déjà averti-» Poitiers ; cet individu, dont le signale-» ment répond à celui de l'homme qui s'est » présenté à l'hospice de Poitiers, résidant » habitant de Blois et ami du docteur Barré, » s'est dénoncé le même jour, comme étant » lequel je n'ai pas hésité à reconnaître le » sieur Rabiot.

» Rabiot cherche, il voudrait savoir, m'hé-» sitais pas, sans doute, à se déclarer pour » de la fille comme il s'est débarrassé de la » mère. Mais Virginie-Ursule a un mari et, » si elle est *mariée*, elle n'est pas *veuve*.

» Elle n'est pas sans défense, comme la » pauvre servante de Grandval.

» D'ailleurs, je ne saurais affirmer que » Rabiot puisse être plus heureux que moi » dans ses recherches ; le bon Dieu se met » sa providence au service des misérables.

» Toutefois, monsieur le comte, il serait » bon, je crois, de savoir ce que le homme » fait présentement ; peut-être y a-t-il de » ses pas trop le perdre de vue et il survel-» ler ses agissements. Dans votre agence, » monsieur le comte, vous jugerez ce qu'il est » utile de faire.

» A vous écris de Nevers. Si j'ai d'exactement renseigné à Vezeray, ce sera en » 1865 ou 1866 que Virginie-Ursule est ma-» rée. Je saurai demain, à l'hôtel de ville, » après recherches faites sur le registre des » mariages, si la fille de Claire Guérin s'est » mariée à Nevers.

» Je ne trouverai probablement rien, mais » je veux voir. Et comme il était, à tout prix, » que nous ayons le nom du mari de Virgi-» nie-Ursule, je me suis mis dans la tête de » le chercher successivement, jusqu'à ce que » je l'aie trouvé, dans toutes les communes » du Nivernais. Ça va être une rude tâche, je » me l'impose. »

A quelques jours d'intervalle, le comte de Soleure reçut deux autres lettres de Mourillon.

Il n'avait rien appris à la mairie de Nevers, si ce n'est qu'un homme, — toujours Rabiot, — s'y était précédemment présenté, demandant le même renseignement.

Maintenant, comme il l'avait annoncé, mettant à exécution son projet, il parcourait le département, allant d'une commune à une autre. Il voyait les maires, les secrétaires de mairie et consultait les registres des mariages.

Tout à coup le comte de Soleure ne reçut plus aucune nouvelle de son vieil ami. Les jours s'écoulaient dans la vaine attente d'une lettre.

Le comte était en proie à la plus vive inquiétude.

Que pouvait-il être arrivé à Mourillon ? *Il désirait de son ami des nouvelles bonnes ou mauvaises* pour ne pas effrayer son gendre et surtout Mionne, qui avait toujours le plus tendre affection pour celui qui lui avait servi de père pendant les jours de dix ans.

Sur le conseil de Mourillon, le comte avait pris des informations concernant Rabiot.

Sous le prétexte de vouloir louer un appartement à une numéro 64 de la rue Lafitte, un homme, ayant la confiance de monsieur de Soleure, s'était présenté chez le concierge ; il avait vu l'appartement et manifesté le désir, trouvant le loyer un peu cher, de voir le propriétaire pour s'arranger avec lui.

Croyant avoir réellement à faire à une personne en quête d'un appartement, le concierge avait répondu, comme c'était son coutume, que monsieur Rabiot était absent de Paris depuis quelque temps déjà, et qu'il ne reviendrait pas avant deux ou trois mois. Il était allé faire un voyage d'agrément en Belgique, en Hollande et en Allemagne.

La comte de Soleure ne doutait point que Joseph Rabiot fût absent de Paris ; mais il ne crut pas qu'il voyageait pour son agrément, comme il le faisait dire. Il y avait plutôt lieu de supposer qu'il s'était mis en campagne, afin de savoir ce qu'était devenue la fille de Claire Guérin.

— Espérons, comme me l'a écrit Mourillon, pensa le comte, que Dieu ne mettra pas sa providence au service de ce misérable.

Quinze jours s'étaient écoulés et toujours pas de nouvelles de Mourillon. Le comte, affreusement tourmenté, commençait à avoir peur que le vieillard n'eût été victime de quelque attentat.

Et, comme il ne pouvait rester longtemps dans la cruelle incertitude où il était au sujet de son vieil ami, il résolut de se mettre à sa recherche et s'arrêta un soir à Georges et à Mionne qu'il se proposait d'aller rejoindre Mourillon à Nevers, pour aller ensuite à Blois avec lui.

— J'attendrai encore une semaine, se dit-il en lui-même, et si le silence lugubre n'est pas rompu je partirai.

***

Pourquoi Mourillon avait-il cessé brusquement de donner de ses nouvelles ?

Un soir, il était sorti assez tard d'un village et se dirigeait rapidement vers la commune de Tannay. Marchant d'un bon pas, il ne lui fallait qu'une petite heure pour y arriver.

Le temps était à l'orage, pas un souffle d'air, une chaleur accablante. De gros nuages noirs s'épaississaient à l'horizon. Déjà l'on entendait les bruits grondements du tonnerre. Les travailleurs des champs disparaissaient ; les pêtres poussaient vivement devant eux leurs troupeaux, moutons bêlant, vaches mugissant.

Mourillon se pressait aussi, ne voulant être surpris ni par l'orage, ni par la nuit, qui venait rapidement. Il était haletant et suait à grosses gouttes ; il eut comme un bain de sueur, sa chemise se colliait sur la peau et il s'échappait de son vêtement comme une buée.

Il avait encore pour un bon quart d'heure de chemin à faire, quand tout à coup un éclair éblouissant, suivi d'un violent coup de tonnerre, trouva le sur-le-dessus de sa tête. Presque aussitôt un vent de tempête souffla, tordant les branches des arbres, courbant jusqu'à terre les épis mûrs.

Un instant après, comme si toutes les écluses du ciel se fussent ouvertes, une épouvantable clause, mêlée de grêle, se mit à tomber, fouettée par l'ouragan.

Mourillon, pris dans un tourbillon fut renversé. Il parvint à se relever et à se réfugier sous un arbre ; mais déjà il était trempé jusqu'aux os.

Pendant vingt minutes, il plut à seaux, comme aux jours du déluge. L'orage passa, mais la pluie continua à tomber fine et glacée.

La nuit était tout à fait venue. Mourillon quitta son refuge et reprit son chemin. Il se sentait pris d'une lassitude extrême, ses jambes étaient comme brisées. Son corps, tout à l'heure en sueur, s'était refroidi, il avait le sang glacé, il grelottait, ses dents claquaient.

Il arriva péniblement à Tannay et se rendit à l'auberge qu'on lui avait indiquée. Il mit dans la main de l'aubergiste un billet de cent francs, laissant voir qu'il en avait d'autres, et dit :

— Pour les bons soins qui me sont nécessaires et pour la réclame de votre complaisance.

Un jeune aide déshabille et a se mettre au lit, après avoir séché son corps dans une couverture de laine. On lui fit boire du vin chaud sucré. Cela parut lui faire un peu bien bien ; mais on ne parvint pas à le réchauffer. Il grelottait toujours sous ses couvertures et deux édredons jetés sur lui. On se multipliait pour lui donner des soins, tout le personnel de l'auberge était à son service. C'était un homme riche, il fallait avoir de la considération.

— Je ne me sens pas bien, dit Mourillon au bout d'une heure, voyant que ses membres restaient glacés, et je suis inquiet, très inquiet, car je n'ai pas le temps de m'amuser à être malade. Si c'est possible, il faut faire venir tout de suite un médecin.

(A suivre). EMILE RICHEBOURG